

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre,

Le sept octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents : Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Catherine BEAUVY-VIEILLEMARIN, Joël BEZANGER, Marie-Hélène CHAUQUET, Etienne COUIGNOUX, Marie-José GUIGNABEL, Catherine NIRELLI, Jocelyne ROCHE, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VERMOREL, Corine BRINDEL, Thierry BAILLARD, Sandra CHARRIERE

Procurations : Lionel ROUSSET à Jean-Pierre SAUGERAS, Charlotte BOURG Marie-Hélène CHAUQUET, David DUMAS à Philippe BRUGERE, Violette JANET-WIOLAND à Catherine NIRELLI,

Date de la convocation : 01 octobre 2024

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

Ouverture de la séance à 19H05

DELIBERATION N° 2024-05- 04 A PLAN MOBILITE SIMPLIFIE DE HAUTE CORREZE COMMUNAUTE Avis

Philippe BRUGERE, Maire, informe que par délibération du conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, lors de sa séance du 11 juillet 2024, il a été acté, en partenariat avec l'ADEME, un programme d'actions mobilité durable 2022/2025. Ce programme d'actions a été établi dans le respect des articles L1214-15 et R1214-4 du Code des Transports, et doit être soumis pour avis aux conseils municipaux dans un délai de trois mois, étant précisé que sans avis avant le 20/11/2024, l'avis sera réputé conforme. Chaque élu ayant été destinataire de l'ensemble des documents, M le Maire invite au débat.

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE

- **INDIQUE QUE LE PLAN MOBILITE SIMPLIFIE DE HAUTE CORREZE COMMUNAUTE A BIEN ETE PRESENTE AU CONSEIL MUNICIPAL**
- **EMET UN AVIS FAVORABLE AU PLAN MOBILITE SIMPLIFIE DE HCC**

La Secrétaire de séance,

Marie-Hélène CHAUQUET



Pour extrait conforme,
Le 07 Octobre 2024

Le Maire


Philippe BRUGERE

